

COMMUNE DE MARCELLUS**Séance du C.C.A.S du 29 Février 2016**

Convocation du 19 février 2016

Présents : DERC Jean-Claude, CAIN Marie-Dominique, MARTIN Sandrine, FEUILLE Sophie, DAGUERRE Françoise, BERTOLO Christiane, KREMER Bernard.

Absents : BRESSON Jacques, SCHLEGEL Loïc, ROUSSET Micheline.

Excusée : DUBOURDIEU Leslie.

Secrétaire de séance : Sandrine MARTIN.

M. le Président demande aux membres présents s'ils acceptent d'ajouter le dossier n° 2 et d'en délibérer. Les membres présents donnent leur accord.

CR du 28.01.2016 : approuvé.

I - Dossier n° 2 : délibération n° 1 : avenant à la convention de dématérialisation des actes et adhésions à « actes budgétaires ».

La convention de transmission des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations et arrêtés) est arrivée à son terme. Il convient de la proroger pour une durée de 3 ans (pour rappel le coût de cette dématérialisation en 2015 a été de 52 euros).

D'autre part, afin de télétransmettre les actes budgétaires (budget, compte administratif..) il convient d'adhérer à ce système par le biais d'un avenant.

Les membres présents acceptent de renouveler la convention de dématérialisation des actes et d'adhérer à la dématérialisation des « Actes budgétaires ».

II - Dossier n° 1 : Point sur l'aide financière accordée.

Marie-Dominique Cain prend la parole. Elle a rencontré la personne évoquée lors du dernier comité pour l'informer des aides que le CCAS lui accorde : un bon alimentaire de 79,40 euros, deux pleins d'essence pour 60 euros, une réparation de son véhicule pour un montant de 110 euros, un contrôle technique à 65 euros et le solde de la facture primagaz (après acquittement par l'intéressée) d'un montant de 102,63 euros.

A ce jour l'aide accordée s'élève à 314,44 euros (hors primagaz).

Après discussion, les membres décident de stopper les aides pour cette personne.

- Questions diverses :

M. Kremer évoque le fait que l'emplacement handicapé aux abords de l'église soit disponible notamment lors d'une cérémonie religieuse.

M. Derc lui répond qu'il va rencontrer les propriétaires des véhicules stationnés sur cet emplacement afin d'échanger sur ce sujet.

- Mme Feuillé souligne que les canettes sont de plus en plus nombreuses dans les fossés aux abords du village.

- Dominique Cain demande si nous avons des nouvelles de la compagne de Jean-Luc Montillaud. M. le Maire lui répond qu'il a vu avec le directeur d'Habitatys afin qu'elle conserve le logement.

La séance est levée à 19H30.

N° délibération	OBJET	N° page
01	avenant à la convention de dématérialisation des actes et adhésions à « actes budgétaires »	03